

Quartiers 2030

priorités, dispositifs et outils de la politique de la ville 2024-2030

Prêts à plonger dans l'actualité de la Politique de la ville et dans son histoire ?
Ce dossier-ressources est pour vous !

Il rassemble les documents relatifs à la mise en œuvre de la nouvelle politique de la ville au fur et à mesure de leur parution au niveau national. Il est complété par un focus sur les mesures déployées et les dispositifs mobilisés en Centre-Val de Loire. Il propose aussi des liens vers les acteurs impliqués dans le déploiement de cette politique ou en lien avec ses priorités, une présentation des missions d'appui de Villes au Carré en région et quelques éléments de repère historiques.

Légendes thématiques :

- Transition écologique
- Emploi
- Services publics
- Nouvelle contractualisation

Sommaire du dossier interactif

📍 Les orientations prioritaires de Quartiers 2030 issues du CIV du 27 octobre 2023.....	4
Quartiers résilients.....	8
Focus sur le dispositif Quartiers résilients et les nouveaux quartiers sélectionnés.....	8
>Deux Quartiers résilients en Centre-Val de Loire (carte p 14 du dossier de presse CIV).....	9
Quartiers de demain.....	10
💡 Zoom sur la nature dans les quartiers prioritaires : quels leviers pour la transition écologique, l'emploi, le lien social et la cohésion territoriale ?.....	10
Rénovation urbaine.....	11
Mobilités douces et durables.....	11
💡 Zoom sur les transports collectifs en site propre (TCSP).....	12
>En Centre-Val de Loire, l'agglomération de Blois et Tours Métropole sont lauréates pour des bus à haut niveau de services (BHNS) et une deuxième ligne de tramway.....	12
Entrepreneuriat et travail indépendant.....	13
Programme "Entrepreneuriat Quartiers 2030".....	13
>En Centre-Val de Loire, les CitésLab, portées par les BGE ont un référent départemental. Les Bus de l'entrepreneuriat sont animés par la BGE Berry Touraine.....	14
Insertion dans l'emploi.....	15
Les Cités de l'emploi et les Pactes Plein Emploi.....	15
> En Centre-Val de Loire 3 territoires ont participé à l'expérimentation Cités de l'emploi : Tours Métropole-Val-de-Loire, Chartres-Dreux-Vernouillet et Saint-Amand-Montrond-Vierzon-Bourges.	16
Les écoles de la deuxième chance-E2C.....	16
> 3 et bientôt 5 E2C soutenues par la région Centre-Val de Loire, l'Etat et leurs partenaires à Blois, Orléans et Tours et à la rentrée 2024 à Montargis et Châteauroux.....	16
Formation professionnelle.....	16
Mobilisation des entreprises.....	17
Lutte contre les discriminations.....	17
Accueil des jeunes enfants.....	18
Jeunesse.....	18
Colos apprenantes.....	18
Quartiers d'été.....	18
Réussite éducative.....	19
Cités éducatives : renouvellement de la labellisation et généralisation progressive de la démarche jusqu'en 2027.....	19
>En Centre-Val de Loire, on compte 7 cités éducatives, dont 3 parmi les premières labellisées.....	20
💡 Enquête sur l'illettrisme et l'illectronisme en Centre-Val de Loire.....	20
Santé et accès aux soins.....	21
📍 Culture.....	22

Sport.....	22
Plan "Mille emplois sociosportifs"	22
Plan 5000 équipements – génération 2024 (2024-2026).....	23
Focus sur les vacances Olympiques et Paralympiques :.....	23
Sécurité et tranquillité publique.....	24
La prévention de la délinquance, premier défi pour les habitants selon la concertation nationale "Quartiers 2030"	25
La Force d'action républicaine.....	25
Lieux de vie et de services en proximité.....	25
💡 Zoom sur la médiation sociale, outil de la cohésion sociale.....	26
Grand âge.....	27
Plus de mixité sociale dans le logement.....	28
Politiques d'attribution du logement social dans les QPV : la mixité sociale première et unique priorité - Circulaire du 18 décembre 2023.....	28
Les contrats de ville Quartiers 2030.....	30
La gouvernance des contrats de Villes Engagements quartiers 2030-Instruction du 4 janvier 2024.....	31
La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville- Décret du 28 décembre 2023	
33	
>57 Quartiers prioritaires en Centre-Val de Loire, 5 de plus qu'en 2014..	34
Lutte contre la pauvreté : le Pacte des solidarités.....	35
💡 Zoom sur la pauvreté monétaire en Centre-Val de Loire.....	36
La participation des habitants.....	36
Un principe essentiel dans l'élaboration et le pilotage des nouveaux contrats de ville....	36
La commission « participation citoyenne dans les quartiers » dite commission Mechmache.....	37
La plateforme de concertation en ligne « Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers »	
38	
Le fonds de participation des habitants-FPH.....	38
💡 Zoom sur la déclinaison du FPH en Centre-Val de Loire.....	39
Mobilisation du droit commun.....	39
L'abattement de TFPB pour les organismes HLM en quartier prioritaire.....	39
Soutien à l'ingénierie et principes d'intervention des opérateurs publics : ADEME, ANAH, ANRU, CDC et CEREMA.....	41
Fonds vert : principes d'intervention et priorités en direction des quartiers prioritaires....	41
💡 Zoom sur les modalités d'intervention de la Région Centre-Val de Loire dans les contrats de ville "Engagement Quartiers 2030".....	42

📍 Les orientations prioritaires de Quartiers 2030 issues du CIV du 27 octobre 2023

La politique de la ville est née il y a plus de quarante ans pour répondre à une crise économique, sociale et urbaine sans précédent. Elle est née de la désindustrialisation, de la perte des emplois, et de la crise des ensembles urbains.

Aujourd’hui, 5,5 millions de personnes vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et “(...) beaucoup reste à faire” indique Elisabeth Borne Première ministre lors du Conseil interministériel des villes (CIV) qu’elle a présidé le 27 octobre 2023, à Chanteloup-les-Vignes, : “le chômage et la pauvreté demeurent plus élevés dans les quartiers. L'accès aux services publics y est plus compliqué. Les inégalités de destin demeurent”.



Infographie issue du guide [sur la sécurité dans la politique de la ville](#) paru en janvier 2022 sur la base des quartiers en PDV période 2014-2023 -ANCT

Pour apporter des réponses à ces défis, quatre axes prioritaires sont retenus :

> La transition écologique

“Alors que les habitants des quartiers ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent des vulnérabilités environnementales accrues : pollutions atmosphériques et sonores, effets d’îlots de chaleur urbain, mauvaises performances énergétiques du parc de logements. Dans le cadre de la planification écologique, il est donc indispensable d’avoir une action spécifique pour la transition écologique dans les quartiers populaires” [extrait du communiqué de presse du CIV]. 24 nouveaux Quartiers résilients, le doublement de la part du fonds vert (doté de 2,5 milliards d'euros) investie dans les quartiers (pour atteindre 15% de l'enveloppe globale) et un plan de réhabilitation des copropriétés dégradées sont notamment annoncés.

> Le plein emploi

L'objectif est d'offrir plus d'opportunités aux habitants des quartiers, en renforçant les actions en faveur d'une sécurisation accrue des parcours d'insertion professionnelle et de formation, en tirant le meilleur parti de la réforme France Travail et en encourageant au maximum les initiatives entrepreneuriales. La mobilisation des entreprises est indispensable à cette fin, tout comme la lutte contre les discriminations. Parmi les mesures phares annoncées : le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté avec Bpifrance et la Banque des territoires, le déploiement d'un fonds, en faveur des associations, pour remobiliser des publics les plus éloignés de l'emploi et dès 2024 une politique de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires.

> Pour les services publics

Cet axe regroupe un ensemble de mesures destinées à lutter contre les obstacles auxquels les habitants des quartiers peuvent être confrontés, à chaque âge de la vie, et à favoriser l'épanouissement de chacun dans le quartier, par le développement de nouveaux lieux et services. Parmi les priorités, l'accueil des jeunes enfants, la réussite éducative, la santé et l'accès aux soins, la culture, le sport, la sécurité et la tranquillité publique, les lieux de vie et de services en proximité, le grand âge. Et concrètement :

- Ouverture 8h-18h des collèges dès la rentrée 2024 et généralisation progressive des cités éducatives.
- Ouverture des écoles dans la dernière quinzaine d'août dans les quartiers.
- Extension des horaires des bibliothèques dans 500 quartiers.
- Déploiement de 1000 éducateurs socio-sportifs.
- Déploiement des premières forces d'action républicaine (FAR).

> Pour une politique de la ville renouvelée

“Un des principaux enjeux de la politique de la ville est de parvenir à supprimer le phénomène de trappe à pauvreté qui caractérise encore trop souvent les quartiers (...) Cette réalité est, notamment, la conséquence d’attributions de logements sociaux à des ménages très précaires venant s’ajouter à une surreprésentation des places d’hébergement d’urgence sur un même territoire”. [extrait du communiqué de presse du CIV]. Un objectif de mixité

sociale est réaffirmé au travers des politiques d'attribution des logements sociaux. La participation active des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville à la définition de projets adaptés aux réalités de leur territoire est citée comme un facteur de réussite des nouveaux contrats de ville Engagements Quartiers 2030. L'intégration des quartiers dans les politiques de droit commun demeure également une priorité, garantissant l'égalité d'accès aux droits et services pour tous, de même qu'une gouvernance simplifiée des nouveaux contrats Quartiers 2030.

> [L'ANCT, Agence nationale de la cohésion des territoires](#) est chargée de la conception et de la mise en œuvre de cette politique publique. Elle anime la plateforme collaborative La Grande équipe qui propose un espace d'échanges à tous ceux qui agissent dans les quartiers : Etat, collectivités, associations, habitants, conseillers citoyens, adultes-relais, médiateurs...

> [Le Conseil national des villes](#) : Instance historique de la politique de la ville, placée auprès de la Première ministre, le CNV concourt à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la ville. Ses avis et contributions sont accessibles en ligne.

> Une veille collaborative sur l'actualité de la politique de la ville [panorama de presse du RNCRPV](#) est réalisée quotidiennement par les membres du [Réseau national des Centres de ressources politique de la ville](#) qui propose aussi de nombreuses ressources thématiques sur son site Web.

Le + de Villes au Carré en Centre-Val de Loire



En étroite coordination avec le pôle Cohésion sociale et solidarités de la DREETS Centre-Val de Loire, Villes au Carré anime chaque mois le réseau régional des chefferies de projet de l'Etat et des collectivités territoriales (communes, EPCI, Conseil régional). Un espace pour commenter l'actualité de la politique de la ville et faciliter son déploiement en région en partageant ressources et expériences.

> **Contact** : Anne Gauvin - anne.gauvin@villesaucarre.org

> [En savoir plus](#) sur les Rendez-vous mensuels de la politique de la ville

> **En savoir plus**

- [Dossier de presse du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023](#)
- [Le panorama de presse CIV réalisé par l'IREV](#)-Centre de ressources politique de la ville de la Région Hauts de France. Cette sélection d'articles s'appuie sur un travail de **veille collaboratif** mené par l'ensemble des Centres de ressources de la politique de la ville.
- [Bilan de la politique de la ville](#) - Rapport d'information du Sénat n° 800 (2021-2022) de Mmes Viviane Artigalas, Dominique Estrosi Sassone et Valérie Létard, fait au nom de la commission des affaires économiques, déposé le 19 juillet 2022.
- Chiffres-clés, rapport, études, fiches thématiques sur la politique de la ville et ses quartiers sur le [site de l'Observatoire national de la politique de la ville](#).

- Le [Comité d'histoire de la politique de la ville](#) a été créé par arrêté ministériel le 14 avril 2022. Il a pour missions d'encourager l'étude et la recherche sur l'histoire de la politique de la ville et du développement social urbain ; de promouvoir la diffusion des travaux historiques sur la politique de la ville à des fins de connaissance et de formation...

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Quartiers résilients



illustration sur le site de l'ANRU (cf en bas d'article)

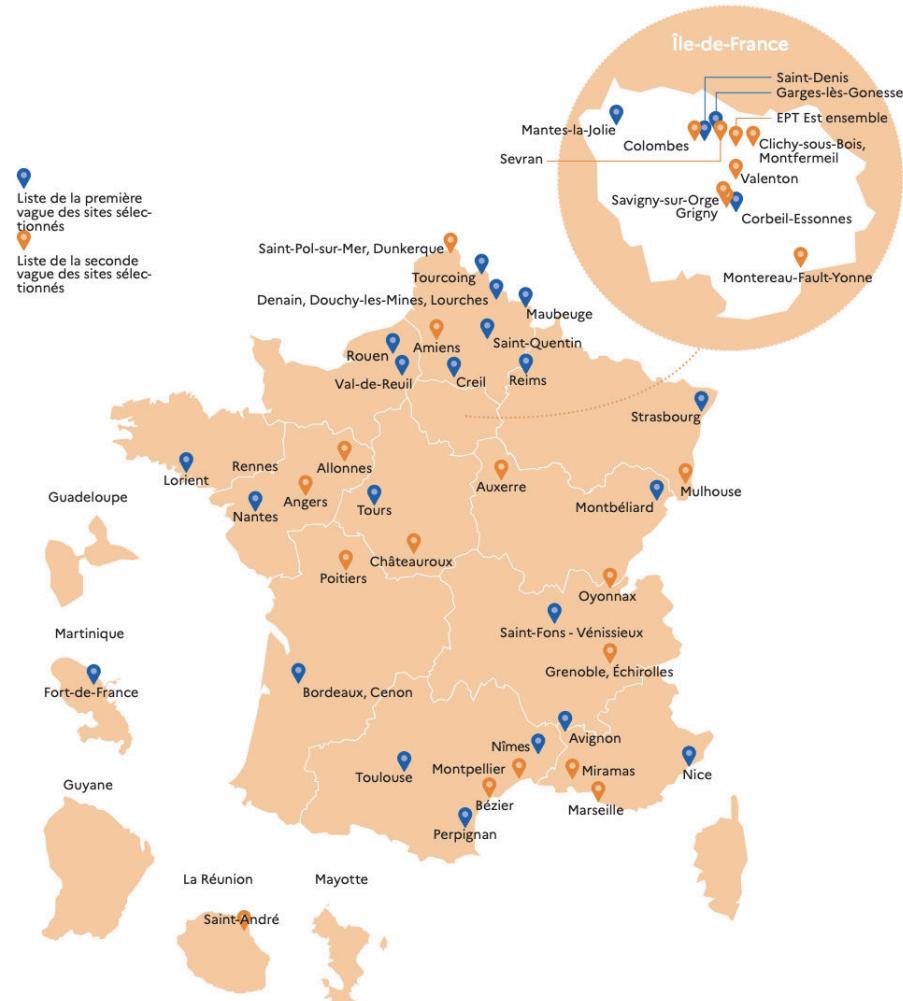
Focus sur le dispositif Quartiers résilients et les nouveaux quartiers sélectionnés

L'initiative Quartiers résilients a été conçue pour garantir que les 12 milliards d'euros du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) contribuent à accroître la résilience des quartiers. Un soutien est apporté à 49 quartiers spécifiques dans cette démarche. Ces quartiers présentent des vulnérabilités territoriales significatives en ce qui concerne les défis liés au climat et à l'énergie. Ils bénéficieront donc de missions d'assistance au niveau local et pourront également recevoir un financement complémentaire pour leurs d'investissements, provenant de l'ANRU (100 millions d'euros), de la Caisse des Dépôts (10 millions d'euros), de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) (50 millions d'euros par an) ou le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Cet accompagnement renforcera la résilience des quartiers en cours de rénovation urbaine en travaillant sur des aspects tels que la réduction des îlots de chaleur urbains, la gestion de la ressource en eau, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles dans les logements sociaux, ainsi que la promotion de l'économie circulaire.

[extrait du communiqué de presse du CIV du 27 oct 2023].

> Deux Quartiers résilients en Centre-Val de Loire (carte p 14 du dossier de presse CIV). Après le quartier du Sanitas à Tours, labellisé parmi les 25 premiers sites sélectionnés au plan national en avril 2023, le quartier Saint-Jean-Saint-Jacques à Châteauroux vient d'être labellisé parmi les 24 nouveaux quartiers résilients annoncés fin octobre 2023.

Le dispositif Quartiers résilients et les nouveaux quartiers sélectionnés



Tout savoir sur la démarche Quartiers résilients sur le [site de l'ANRU](#)



Quartiers de demain

Le lancement d'un concours d'architectes « Quartiers de demain » avec 10 quartiers volontaires pour innover des solutions architecturales, urbaines et paysagères, et de nouveaux modes de faire, pour la renaturation des quartiers a été annoncé lors du CIV d'octobre 2023.

Rappelons que pour échanger sur les pratiques d'aménagement et leur évolution, le Cerema a créé la communauté Quartiers de demain en 2021. Cette communauté est aujourd'hui active sur la plateforme Expertises.territoires avec des rendez-vous réguliers organisés pour présenter des projets d'aménagement, partager des retours d'expérience, et échanger sur des thématiques d'actualité.

> En savoir plus

- Le groupe collaboratif pour réfléchir aux quartiers de demain sur [le site du cerema](#)

Et aussi, parmi les mesures phares du CIV d'octobre 2023 :

- Doublement de la part du fonds vert investie dans les quartiers, avec un objectif de 15 % de l'enveloppe globale (voir article sur le fonds vert dans le chapitre "mobilisation du droit commun").
- Crédit d'espaces nature accessibles à tous et multiplication des « aides éducatives » dans les quartiers prioritaires.

Zoom sur la nature dans les quartiers prioritaires : quels leviers pour la transition écologique, l'emploi, le lien social et la cohésion territoriale ?

Si des initiatives visant à développer la nature dans les QPV se multiplient, elles concernent principalement la préservation de la biodiversité lors des projets urbains (arbres, espèces, trame verte et bleue) et l'agriculture urbaine (jardins partagés, jardins familiaux, fermes urbaines, etc.). Or, considérer la place de la nature dans les QPV permet de travailler également sur la transition écologique (adaptation au changement climatique, gestion de déchets, santé environnementale), la cohésion sociale (bien-être, loisirs), le développement économique (métiers verts, éco-activités) et les liens entre les QPV et les territoires environnants.

Au regard de ces constats, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a lancé en 2022 la Fabrique Prospective *La nature dans les quartiers prioritaires : quels leviers pour la transition écologique, l'emploi, le lien social et la cohésion territoriale ?*, en lien avec Ville et banlieue, Intercommunalités de France, la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Anru, le Cerema, l'Union sociale pour l'habitat (USH), le Réseau national des centres de ressources de la politique de la ville (RNCRPV), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et l'université de Lausanne.

Pendant un an, cette Fabrique Prospective, cofinancée par l'ANCT et l'OFB, a accompagné les élus et les acteurs locaux de quatre intercommunalités :

- Communauté d'agglomération du Pays de Grasse : quartier Grand-centre à Grasse ;
- Grenoble Alpes Métropole : quartier de la Luire-Viscose à Echirolles ;
- Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise : quartier de la Cité du Parc à Vernouillet.
- **Tours Métropole Val de Loire : quartier de la Rabaterie à Saint-Pierre-des-Corps.**

> En savoir plus

- [Lire les résultats de la Fabrique prospective](#)-ANCT janvier 2024



Rénovation urbaine

Parmi les mesures annoncées lors du CIV du 27 octobre 2023 :

- Inscription de la rénovation urbaine dans la durée par une mission visant à diagnostiquer les besoins et définir les nouvelles modalités d'action.
- Accélération de la rénovation des équipements dans les quartiers, en particulier les écoles, avec une cible de 150 millions d'euros du fonds vert engagé sur la rénovation des écoles des quartiers.
- Relance d'un programme de rénovation des centres commerciaux par l'ANCT.
- Réalisation d'un grand plan de réhabilitation des copropriétés dégradées avec un projet de loi dédié pour intervenir plus tôt.
Pour la rénovation du bâti, « priorité absolue » pour la Première ministre, le gouvernement souhaite s'inspirer du rapport de Mathieu Hanotin, Maire de Saint-Denis, et Michèle Lutz, Maire de Mulhouse, pour déposer d'ici la fin de l'année un projet de loi. Voir [la synthèse du rapport](#) et [le rapport complet ici](#) (source article APVF-Association des petites villes de France)



Mobilités douces et durables

Parmi les mesures annoncées lors du CIV du 27 octobre 2023 :

- Favorisation de la pratique du vélo dans les quartiers : priorisation de la desserte des QPV dans les appels à projet du fonds Mobilités actives et amplification du dispositif « Savoir Rouler à Vélo ».

- Amélioration de la desserte des QPV dans le cadre du projet des futurs Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) et prioriser des QPV dans le soutien aux projets de transports collectifs en site propre.
- Expérimentation du recours automatique à la tarification sociale-solidaire en matière de transports en commun.

Zoom sur les transports collectifs en site propre (TCSP)

L'appel à projets TCSP et Pôles d'échanges multimodaux (PEM) (2021-2025) a prévu un bonus financier « Quartier politique de la ville » pour les projets de TCSP (Transport collectif en site propre desservant des QPV. Ainsi 61 projets avec un bonus sur 98 lauréats de l'AAP (4ème appel à projets pour la période 2021-2025) TCSP vont améliorer la desserte de ces quartiers. Ces bonus représentent de l'ordre de 75 millions d'euros de subventions parmi l'enveloppe globale de 900 millions d'euros. Ils concernent par exemple des projets de tramways à Brest, Lyon, Strasbourg ou Tours. Le principe de bonification pourra être reconduit dans les AAP futurs.[extrait du communiqué de presse du CIV du 27 oct 2023].

> En Centre-Val de Loire, l'agglomération de Blois et Tours Métropole sont lauréates pour des bus à haut niveau de services (BHNS) et une deuxième ligne de tramway.

PROJETS LAURÉATS

Le Premier ministre a annoncé ce mercredi 6 octobre 2021 l'ensemble des projets lauréats ainsi que les subventions de l'Etat associées. Ces dernières seront délivrées par l'Agence de financement des infrastructures de transport de France après conventionnement avec le porteur de projet. Pour bénéficier de ces subventions, les travaux devront démarrer avant fin 2025.

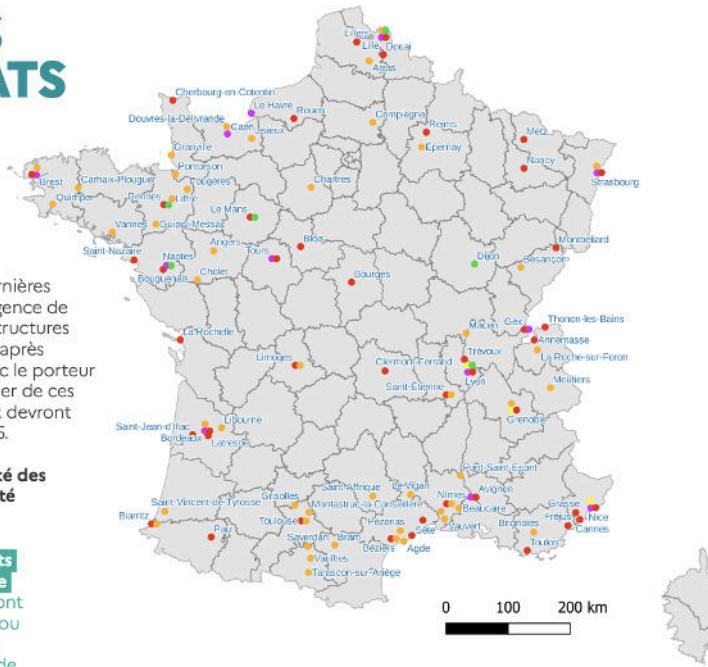
Une très grande majorité des projets présentés ont été retenus (85 %).

95 projets de transports collectifs en site propre ont été sélectionnés, dont 18 dossiers de création ou d'extension de ligne de tramway, pour 858 M€ de subventions au total.

64 projets de pôles d'échanges multimodaux ont également été retenus pour 42 M€ de subventions.

Les taux de subvention rapportés à la dépense subventionnable sont en moyenne de 17 %.

7 projets bénéficient du montant de subvention plafond de 40 M€ à Caen, Le Havre, Lille (x 2), Saint-Denis (La Réunion), Tours et Toulon.



- Amélioration
- Bus à haut niveau de service
- Câble
- Maritime
- Pôle d'échanges multimodaux (PEM)
- Tramway

> En savoir plus

- [Résultats de l'appel à projets transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux.](#)

EMPLOI



Entrepreneuriat et travail indépendant

Programme "Entrepreneuriat Quartiers 2030"

"Les quartiers prioritaires de la politique de la ville constituent un réservoir de talents entrepreneuriaux que la puissance publique doit s'efforcer de promouvoir et d'accompagner." Datée du 28 mars 2024, la circulaire de la ministre déléguée aux entreprises et de la secrétaire d'État chargée de la citoyenneté et de la ville a été publiée le 30 avril. Elle porte sur le volet entrepreneuriat du plan Quartiers 2030. En collaboration avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créo, afin de mettre en œuvre le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.

3 axes structurent ce nouveau programme, doté de 456 M€ sur quatre ans (2024- 2027) :

>Déetecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers : volet « aller vers » Il s'agit d'aller vers les habitants (notamment les jeunes et les femmes) afin d'assurer un maillage fin des quartiers avec une action proactive pour détecter les porteurs de projets et les entrepreneurs (500 000 personnes d'ici 5 ans).

>Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les quartiers : afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phase de vie, secteurs, ambitions, etc.), un ensemble de nouveaux dispositifs de financement dédiés seront déployés par Bpifrance en lien avec ses partenaires, afin de permettre l'accès à près de 600 M€ de nouveaux fonds (en subvention, prêts et fonds propres).

>Accélérer et accompagner la croissance des projets à potentiels : pour permettre à près de 10 000 projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers, un bouquet de services premium sera proposé comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise.

Sur l'axe 1 : Trois solutions sont à disposition des territoires sur appel à projet régional ou national

- **Citéslab** : a pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Il est incarné par un chef de projet CitésLab qui intervient au plus près des quartiers, dans sa démarche de proximité.

Objectifs à horizon 2027 : 200 CitésLab ; 70 000 personnes détectées ; 1 100 quartiers couverts.

- **Bus de l'entrepreneuriat** est un dispositif itinérant parcourant les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation.
Objectifs à horizon 2027 : 40 Bus de l'Entrepreneuriat ; 60 000 personnes détectées ; 1 300 quartiers couverts.

- **Carrefour de l'entrepreneuriat** (anciennement *la Fabrique à entreprendre*) est le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises.

Objectifs à horizon 2027 : 60 Carrefours ; 80 000 personnes sensibilisées et détectées

Par ailleurs afin de transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les quartiers de la politique de la ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires, le programme prévoit des actions communication déclinées avec l'ensemble des partenaires au plus proche des territoires :

« **La Tournée Entrepreneuriat pour Tous** » : une tournée itinérante qui rassemble des entrepreneurs des quartiers et des acteurs de l'écosystème entrepreneurial. Elle permet de promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers et de mettre en lumière les réussites des entrepreneurs des quartiers. Au programme : Conférences avec des entrepreneurs inspirants ; Témoignages de chefs d'entreprises ; Ateliers d'information à l'entrepreneuriat ; Conseils et animations, avec notamment des rencontres avec des experts et des opportunités de networking.

Le « Concours Talents de Cités » récompense depuis plus de 20 ans chaque année des entrepreneurs et créateurs issus des quartiers prioritaires à travers une sélection régionale et nationale. 730 lauréats ont été récompensés depuis la création de ce concours à raison de 28 lauréats par année. C'est également plus de 3 500 emplois créés par les entreprises lauréates depuis le concours.

>En Centre-Val de Loire, les CitésLab, portées par les BGE ont un référent départemental. Les Bus de l'entrepreneuriat sont animés par la BGE Berry Touraine

> En savoir plus 

- [Consulter la Circulaire](#) du 28 mars 2024 relative à la mise en œuvre du volet entrepreneuriat du Plan Quartiers 2030
- Bpifrance propose **un centre de ressources Bpifrance Crédit** avec une multitude d'outils pratiques, des contenus méthodologiques et informatifs sur la création d'entreprise ainsi qu'une orientation vers les dispositifs d'accompagnement MON PASS CREA.

Parmi les autres mesures annoncées lors du CIV du 27 octobre 2023 :

- Pérennisation du Programme d'inclusion par le travail indépendant (100 millions d'euros en quatre ans).
- Mobilisation du réseau des France Services dans les QPV comme guichet d'accompagnement à la création d'entreprises (expérimentation sur une vingtaine de France Services).
- Mobilisation de la Team France Export (TFE) afin d'accompagner les jeunes et les entreprises des quartiers dans leurs projets à l'international.



Insertion dans l'emploi

Parmi les mesures annoncées lors du CIV du 27 octobre 2023 :

- Déploiement de financements en faveur des associations, porteuses de solutions innovantes pour remobiliser des publics les plus éloignés de l'emploi (culture, sport...).
 - > à hauteur de 300 millions d'euros sur trois ans et avec la cible que la moitié bénéficie aux habitants des quartiers.
 - > en prévoyant dans la loi ce nouveau type d'intervention.
- Mise en place de 300 pactes plein emploi, en relais des cités de l'emploi et en cohérence avec la réforme France Travail

Les Cités de l'emploi et les Pactes Plein Emploi

Copilotée par l'État local et la Préfecture, l'expérimentation des Cités de l'emploi se déploie sur 84 territoires avec des périmètres d'application allant du quartier au département, avec un seul et même unique : favoriser la coopération entre les acteurs de l'emploi et ceux de la politique de la ville au bénéfice de l'accès à l'emploi et la formation des habitants des quartiers prioritaires.

> En savoir plus

- [Consulter le support de présentation du bilan de l'expérimentation 2020-2023](#) sur le site de l'ANCT et [le replay du webinaire de présentation](#)-Mars 2024
- [Sur ce lien](#), la carte des 84 Cités de l'emploi et la synthèse des enseignements et des préconisations réalisée par le Cabinet ASDO dans le cadre de l'évaluation nationale-2023
- Et pour en savoir encore plus : [le vademecum à destination des opérateurs locaux](#) (mars 2021)

> *En Centre-Val de Loire 3 territoires ont participé à l'expérimentation Cités de l'emploi : Tours Métropole-Val-de-Loire, Chartres-Dreux-Vernouillet et Saint-Amand-Montrond-Vierzon-Bourges*

En perspective : les Pactes Plein Emploi

Pour mener au plein emploi, le comité interministériel des villes s'appuie notamment sur 300 pactes plein emploi qui viennent en relais des cités de l'emploi. L'enjeu est que ces nouveaux Pactes Plein Emploi s'articulent avec les trois stratégies majeures qui doivent se déployer : France Travail, les Pactes des solidarités et les nouveaux contrats de ville. Ainsi, en plus des territoires expérimentateurs, **une quarantaine de territoires seront labellisés pour débuter la démarche en 2025.**

Les écoles de la deuxième chance-E2C

L'E2C est un parcours de formation et d'accompagnement individualisé pour les jeunes sans qualification, ou titulaires d'un BEP, CAP, Bac ou équivalent, éloignés de l'emploi, souhaitant accéder à un emploi ou une formation. Le Réseau E2C France compte au total 56 écoles déployées sur 159 sites dans 12 régions. En 2023, les écoles de la 2e chance (E2C) ont accueilli 16.876 stagiaires éloignés de l'emploi. L'augmentation de +12,5 % par rapport à 2022 est la plus forte enregistrée par les E2C depuis 2012. L'E2C est une solution structurante du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) et peut être mobilisée, à ce titre, comme une étape du parcours CEJ. Un jeune en CEJ peut donc candidater pour intégrer une E2C.

Le dispositif des E2C est institutionnalisé et bénéficie d'un cadre légal et national grâce à l'article L 214 14 du Code de l'Éducation (Loi 2007-297 du 5 mars 2007) et son décret d'application (n° 2007-1756 du 13 décembre 2007). La gestion du label E2C est confiée au Réseau E2C France. Les écoles de la deuxième chance, portées initialement par des initiatives locales (soutenues par les Régions), bénéficient de cofinancements avec la mise en place de partenariats renforcés État-région. Les modalités de participation de l'État au financement des écoles sont fixées dans une circulaire du 5 mai 2009.

> *3 et bientôt 5 E2C soutenues par la région Centre-Val de Loire, l'Etat et leurs partenaires à Blois, Orléans et Tours et à la rentrée 2024 à Montargis et Châteauroux*

> En savoir plus

- [Lire l'article de la Banque des territoires sur le bilan 2023 du Réseau E2C](#)
- [Lire l'article publié par l'Observatoire des Zones Prioritaires OZP](#)
- [Découvrir l'historique du Réseau et son actualité](#)

 **Formation professionnelle**

Parmi les mesures annoncées lors du CIV du 27 octobre 2023 :

- Expérimentation d'une option « entreprenariat » dans certains lycées professionnels.
- Développement de l'accès à l'apprentissage dans les QPV avec un objectif de 80 000 jeunes apprentis issus des QPV par an d'ici 2027 et 8 000 jeunes issus des QPV ayant bénéficié d'une Prépa-apprentissage jusqu'à 2027.
- Ouverture, sur les trois prochaines années, de 4 nouveaux centres EPIDE dans les quartiers et mise en place d'un plan d'actions ciblé pour accueillir 5 000 nouveaux jeunes issus de QPV.
- Formation de plus de jeunes issus des QPV dans les écoles de production, et développement de nouvelles écoles de production dans les QPV ou à proximité, pour amplifier les synergies entre les formations industrielles et le développement économique de ces quartiers.
- Ouverture de Classes Prépas Talents en QPV (première Classe Prépa dans les quartiers Nord à Marseille à compter de la rentrée 2024).
- Développement du mentorat dans la fonction publique

Mobilisation des entreprises

Parmi les mesures annoncées lors du CIV du 27 octobre 2023 :

- Augmentation à 5 000 du nombre d'entreprises partenaires de la démarche « Les entreprises s'engagent pour les quartiers », soit 2000 entreprises supplémentaires.

 **Lutte contre les discriminations**

Parmi les mesures annoncées lors du CIV du 27 octobre 2023 :

- Déploiement dès 2024 de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires, sous l'égide de la DILCRAH, avec une méthode robuste et partagée pour viser à terme 500 entreprises par an.

- Mise en place d'un baromètre des discriminations dans les territoires en mesurant régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services.

SERVICES PUBLICS



Accueil des jeunes enfants

Parmi les mesures annoncées lors du CIV du 27 octobre 2023 :

- Renforcer les dispositifs de soutien aux places nouvelles, comme à celles déjà existantes, dans les territoires sous-dotés qui s'engageront à développer leur offre d'accueil.
- Réduire les disparités de tarification en accueils de loisir pour renforcer l'accès de toutes les familles, notamment les plus modestes. Sera ainsi expérimentée sur les territoires volontaires, la mise en place d'une tarification en fonction des ressources des familles, en contrepartie d'aide financière assurant l'équilibre des comptes du gestionnaire.
- Pérenniser la distribution du kit des 1 000 premiers jours dans l'ensemble des QPV.

Jeunesse

Colos apprenantes

Le dispositif « Colos apprenantes » a été initié en 2020, dans le cadre de l'opération Vacances apprenantes, par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur les publics jeunes.

Ayant rencontré un grand succès populaire depuis la première édition, les colos apprenantes sont reconduites en 2024 avec l'instruction du 5 février.

Publics éligibles : les mineurs en situation de handicap ou relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou domiciliés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou les mineurs n'appartenant à aucune de ces catégories et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 €.

> En savoir plus

- [Mise en œuvre du dispositif Colos apprenantes 2024](#)

Quartiers d'été

L'instruction du 16 avril 2024 précise les orientations et les modalités de déploiement du dispositif Quartiers d'été dont le succès est reconnu. Fortement orientées vers la promotion de l'activité physique et sportive en lien avec l'année olympique, les actions territoriales doivent s'inscrire dans une stratégie départementale articulant les différents dispositifs ministériels mobilisables, notamment dans le champ culturel (Voir le focus sur les vacances Olympiques et Paralympiques).

> En savoir plus

- [Lire l'instruction du 16 avril 2024 relative à la mise en œuvre de Quartiers d'été 2024](#)
- Vacances olympiques et paralympiques



Réussite éducative

Parmi les mesures annoncées lors du CIV du 27 octobre 2023 :

- Assurer la convergence progressive du zonage des QPV et de celui de l'éducation prioritaire en assurant dès 2024 un traitement spécifique pour l'ensemble des écoles orphelines.
- Assurer l'ouverture des collèges de 8h à 18h en REP et REP+ dès 2024.
- Favoriser l'accès aux internats d'excellence pour les élèves boursiers des QPV en leur assurant « zéro reste à charge ».
- Renforcer la mixité sociale et scolaire en améliorant l'attractivité des établissements par l'offre d'options (sections internationales, langues anciennes, classes horaires aménagées) et par l'adaptation de la sectorisation (dérogaitions élèves boursiers, sectorisation multi-collèges, régulation de l'affectation).
- Enrichir et faciliter l'accès aux offres d'accueil des élèves du premier degré pendant les congés scolaires, avec la systématisation de l'ouverture des écoles lors de la dernière quinzaine d'août dans les réseaux d'éducation prioritaire.
- Achever le dédoublement des classes de grande section dans les REP et REP+ renforcer l'accueil des enfants à partir de 2 ans dans les QPV et renforcer les apprentissages dès les premières années de maternelle, notamment en moyenne section.
- Renforcer l'accueil des enfants à partir de 2 ans dans les QPV.
- Implanter des campus connectés au sein des QPV pour offrir aux étudiants éloignés des établissements d'enseignement supérieur la possibilité de suivre des cours à distance.
- Augmenter le nombre de colocataires solidaires étudiantes dans les QPV.

Cités éducatives : renouvellement de la labellisation et généralisation progressive de la démarche jusqu'en 2027

Initiée en 2019, la démarche des Cités éducatives porte l'ambition de devenir le cadre fédérateur des acteurs de la communauté éducative intervenant dans le cadre du temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. Les 80 premières cités éducatives labellisées en 2020, et les 46 suivantes labellisées en 2021 ont été invitées à renouveler leur label Cité éducative avant le 31 décembre 2023.

Le gouvernement affiche également l'objectif de « généraliser » les cités éducatives dans les QPV d'ici la fin du quinquennat, un dispositif dont l'utilité est saluée par les élus locaux. Les 208 cités éducatives actuelles couvrent 385 QPV.

>En Centre-Val de Loire, on compte 7 cités éducatives, dont 3 parmi les premières labellisées.

Cités éducatives labellisées : Blois (2019), Orléans (2019), Dreux-Vernouillet (2019), Châteauroux (2021), Joué-lès-Tours (2021), Tours (2022), Bourges (2022).

> En savoir plus 

- Sur [le site de l'ANCT](#) : des ressources
- [Cités éducatives](#) : le Lab thématique
- [Cités éducatives, des quartiers à haute valeur éducative](#) - dossier de presse - 4 avril 2024. On y trouve le lien vers l'appel à candidature ouvert pour les années 2024 et 2025 (dépôt au fil de l'eau). Le [nouveau cahier des charges](#) allège les critères d'éligibilité. Les territoires devront désormais compter "au moins un QPV" et le critère de 4 000 habitants est supprimé. Les candidats ne devront plus obligatoirement avoir d'établissement classé en éducation prioritaire, même si la cité éducative s'adresse "prioritairement" aux QPV disposant de tels établissements.
- [La synthèse de l'évaluation nationale des Cités éducatives](#) (2024) réalisée par l'INJEP et la synthèse nationale des revues de projet 2023 présentés lors de la journée nationale d'évaluation des Cités Éducatives organisée conjointement par l'ANCT et l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire) et un [replay du colloque sur l'évaluation nationale des Cités éducatives](#) le 14 avril 2024.



Enquête sur l'illettrisme et l'illectronisme en Centre-Val de Loire

Une enquête a été confiée au Gip Alfa Centre-Val de Loire par la Région Centre-Val de Loire avec le soutien de l'État dans le cadre du Plan Régional d'investissement dans les compétences (Pacte). Sa mission : mesurer, pour la première fois, le taux d'illettrisme et d'illectronisme des habitants. Souvent invisibles, l'illettrisme et l'illectronisme sont pourtant des difficultés majeures qui touchent plus de personnes qu'on ne le croit. Dans ce contexte, il apparaît comme essentiel de mieux comprendre la réalité des personnes concernées, de trouver des solutions et de mieux appréhender les enjeux liés à leur formation. Cette enquête a été réalisée en partenariat technique avec deux organismes : l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) et l'Union Régionale des Centres de Ressources Illettrisme Analphabétisme Centre-Val de Loire (URCRIAC).

>10% des personnes de 18 à 65 ans sont touchées par l'illettrisme en Centre-Val de Loire (soit environ 152 000 personnes) et 17% des personnes en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) sont concernées

>14% des habitants de 18 à 65 ans en Centre-Val de Loire éprouvent des difficultés à utiliser les outils numériques et 6% sont en situation d'illectronisme (niveau 0). Cela représente environ 92 000 personnes.

> En savoir plus 

- [Lire les résultats de l'enquête sur l'illettrisme présentés en juin 2023](#)

**Le + de Villes au Carré en Centre-Val de Loire**

Villes au Carré anime un réseau régional des cités éducatives qui réunit les coordonnateurs et coordonnatrices (collectivités et Éducation nationale). Un espace de partage d'expérience et d'apport de ressources pour monter en compétences.

Le Réseau national des Centres de ressources de la politique de la ville - RNCRPV- missionné par l'ANCT et la DGESCO produit des ressources pour accompagner les acteurs des Cités éducatives : fiches thématiques, webinaires...

> En savoir plus

[Les Centres de ressources politique de la ville aux côtés des cités éducatives](#). Retour sur 3 ans d'accompagnement à 360°- Publication ANCT-Mars 2023

[Publications du RNCRPV pour les Cités éducatives](#)

[Webdocumentaire sur le groupe pilote égalité filles-garçons](#) - Villes au Carré en Centre-Val de Loire et l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville Grand-Est (ORIV) ont été missionnés pour animer le groupe pilote national « Égalité filles-garçons » des Cités éducatives

> Contact : Anne Gauvin - anne.gauvin@villesaucarre.org

**Santé et accès aux soins**

Parmi les mesures annoncées lors du CIV du 27 octobre 2023 :

- Renforcer l'accès aux soins de 300 000 personnes par des centres de santé regroupant des professionnels de santé, proposent de l'accompagnement psycho-social et mobilisent des acteurs de « l'aller-vers » les plus éloignés du système de soin (objectif 60 à horizon 2027, tandis que 26 sont déjà en activité).
- Déployer de la 4e année de professionnalisation en médecine générale dans les territoires moins bien dotés en médecins, qui permettra d'accroître le nombre de stages ambulatoires dans les QPV.
- Encourager l'engagement de l'hôpital public dans les quartiers, notamment par le portage de centres de santé et la mobilisation de médecins traitants hospitaliers.

- Améliorer l'accès à une alimentation de qualité dans les QPV grâce au programme « mieux manger pour tous ». – Renforcer la médiation et la politique de prévention.
- Renforcer la prévention à l'école par la mobilisation des acteurs locaux de la santé non-scolaires.

Culture

Parmi les mesures annoncées lors du CIV du 27 octobre 2023 :

- Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques dans les quartiers par un abondement exceptionnel de la dotation globale de décentralisation pour 500 collectivités et neuf heures d'ouverture supplémentaire par semaine en moyenne.
- Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV, en particulier pour développer les colonies artistiques qui permettent aux adolescents d'exprimer leur créativité, tant l'été que pendant les vacances scolaires en cours d'année.
- Encourager l'utilisation du pass Culture par les jeunes bénéficiaires en QPV.
- Multiplier les Micro-Folies et adapter leur offre et leur médiation à la singularité des territoires.
- Conforter l'action des Ateliers Médicis de Clichy Montfermeil, qui portent deux programmes d'envergure nationale de résidences d'artistes.

Sport

Plan "Mille emplois socio sportifs"

Le dispositif "Mille emplois socio sportifs" entend favoriser l'insertion professionnelle par le sport. Il prévoit le recrutement de mille éducateurs socio sportifs dans des clubs engagés en faveur de l'inclusion par le sport ainsi que la mise en place d'un statut, afin de sortir des jeunes de la précarité. Dans les villes concernées, mille clubs recruteront et formeront donc mille éducateurs. Pour ce faire, chaque club bénéficiera d'une aide de 20.000 euros par an sur trois ans. Ce budget sera géré par l'ANS au niveau national sur son enveloppe "aides aux projets sportifs territoriaux - emploi et apprentissage"

L'Agence nationale du sport (ANS) vient de mettre en ligne la liste de ces villes, à savoir les plus touchées par les émeutes urbaines de juillet 2023.

> [En savoir plus](#) 

[Consulter la liste des 500 villes concernées](#), les plus touchées par les émeutes urbaines de juillet 2023, dont 34 en Centre-Val de Loire.

Plan 5000 équipements – génération 2024 (2024-2026)

Le Plan 5000 équipements – Génération 2024 sera déployé selon 3 axes qui devront renforcer le lien avec le milieu scolaire. Il permettra de poursuivre le développement des équipements de proximité (axe 1) et de renforcer le soutien aux équipements dits structurants (axe 3) situés dans ou à proximité d'établissements scolaires, ainsi que de compléter le dispositif par l'intensification de l'activité physique et sportive en milieu scolaire avec l'aménagement de cours d'écoles (écoles primaires, secondaires et universités) « actives et sportives » (axe 2).

Ce Plan est ouvert à tous les territoires. Toutefois et conformément à la convention constitutive de l'Agence, une priorité sera donnée aux territoires carencés urbains et ruraux afin de réduire les inégalités territoriales, et 1/3 des équipements financés dans chaque région par l'Agence devra être situé dans ou à proximité de Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV). Le recensement national des équipements sportifs DATA ES - en cours de mise à jour - permet de croiser ces territoires carencés et les équipements sportifs existants afin de faciliter la priorisation des projets.

> En savoir plus

Consulter [le site de l'Agence nationale du sport](#)

et aussi, parmi les mesures annoncées lors du CIV du 27 octobre 2023 :

- Labérisation et déploiement de 10000 clubs sportifs engagés d'ici la fin 2024
- Mise en place d'une « Alliance pour l'inclusion par le sport », fédérant des acteurs de la société civile, autour de l'État, au sein d'une structure de co-pilotage de la politique publique de l'inclusion par le sport. Elle aura pour missions de définir les bons modes de financement, faciliter les coopérations à structurer, contribuer à la labellisation des clubs engagés et évaluer les actions menées.

Focus sur les vacances Olympiques et Paralympiques :

Du 26 juillet au 8 septembre prochain, la France accueillera les Jeux olympiques et paralympiques d'été (JOP). C'est dans ce cadre que s'inscrit le plan « Vacances olympiques et paralympiques ». Il vise à mettre en place, pendant les vacances scolaires d'été, et dès le mois d'avril 2024, une offre d'animations autour du sport et des JOP, à destination des jeunes et de leurs familles, notamment ceux résidant en quartier politique de la ville et en zone de revitalisation rurale.

Le plan regroupe, sous une dénomination unique, l'ensemble de ces politiques publiques d'animations territoriales :

- Dispositifs portés par le secrétariat d'État chargé de la Citoyenneté et de la Ville : [« Quartiers d'été »](#) et [« Explore l'Europe »](#) (ANCT/ANCV)

- **Dispositifs portés par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse** dans le cadre des « [Vacances Apprenantes](#) » « [École ouverte](#) » (DGESCO) et « [Colos apprenantes](#) » (DJEPVA)
- **Dispositifs portés par le ministère de la Culture** : « Été culturel » et projets de l'« Olympiade culturelle » qui se déroulent pendant les vacances scolaires (DRAC)
- **Dispositif porté par le ministère des Sports et des JOP** : crédits permettant le déploiement des plans d'animation des territoires autour des Jeux (DRAJES) ;
- **Dispositif porté par l'Agence nationale du Sport** : ouverture exceptionnelle de clubs sportifs pendant l'été 2024, via les fédérations
- **Les services civiques « Génération 2024 » portés par l'Agence du service civique** pourront également être mobilisés en soutien aux porteurs de projets.

> **En savoir encore plus** 

- [Le guide « En route vers les vacances olympiques et paralympiques ! »](#)
- [L'instruction du 16 avril 2024 relative à la mise en œuvre de Quartiers d'été 2024 - Vacances olympiques et paralympiques](#)



Sécurité et tranquillité publique

Parmi les mesures annoncées lors du CIV du 27 octobre 2023 :

- Déployer des forces d'action républicaines (FAR), force interministérielle capable de mobiliser des moyens nationaux, régionaux et départementaux pour renforcer l'action de l'État dans un territoire en crise. Elles interviendront dans l'urgence pour restaurer l'ordre public républicain dans le territoire en crise et dans le moyen terme par un travail d'apaisement (éducation, insertion, prévention, travail d'investigation en profondeur).
- Augmenter la présence policière sur la voie publique grâce à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur et l'évolution des cycles de travail. Intensifier la lutte contre le trafic de stupéfiants, par une approche de terrain pour démanteler les points de deal et par l'action en profondeur des services d'investigation judiciaire et des parquets qui s'attaquent aux réseaux criminels.
- Renforcer l'action des forces de sécurité intérieure pour mieux protéger les femmes dans l'espace public (transports publics, centres-villes, établissements de nuit, etc.) et mieux orienter les patrouilles grâce, notamment, à l'application UMAY pour cibler les zones et les horaires à risque.
- Favoriser le rapprochement police population avec la création de postes de délégué de la cohésion police/ population (DCPP) dans les quartiers et en développant la réserve opérationnelle de la police nationale.

La prévention de la délinquance, premier défi pour les habitants selon la concertation nationale “Quartiers 2030”

"La prévention de la délinquance est identifiée comme le défi le plus important pour les habitants en QPV comme pour ceux n'habitant pas en QPV", selon la synthèse de la concertation "Quartiers 2030" qui est présentée en annexe de l'instruction du 4 janvier relative à la gouvernance des contrats de ville.

> **En savoir plus** 

- Lire des [synthèses](#) départementales et locales publiées sur la plateforme Quartiers 2030

La Force d'action républicaine

Le préfet Gilles Clavreul a été nommé coordinateur de la nouvelle Force d'action républicaine (FAR)

Il s'agit à travers des équipes pluridisciplinaires d'apporter une "réponse globale", de "concentrer dans un quartier tous les efforts de l'État (...) pendant plusieurs mois", avait déclaré la Première ministre, le 26 octobre, à la Sorbonne, devant un parterre d'élus touchés par les émeutes du début de l'été 2023. "À partir d'un diagnostic commun, nous déployerons des moyens pour traiter les difficultés que les populations rencontrent, en matière de sécurité, mais aussi pour des réponses judiciaires, éducatives ou sociales", avait-elle poursuivi, précisant que la FAR serait déployée dans trois premières villes "avant la fin de l'année" : Valence (Drôme), Maubeuge (Nord) et Besançon (Doubs). (Extrait d'un article de Localtis-6 nov 2023).

> **En savoir plus**

- Article de localtis : [Le maire jouera "un rôle central" dans la Force d'action républicaine](#) - 6 nov 2023
- [Guide sur la sécurité dans la politique de la ville](#) à l'attention des élus et des acteurs locaux-Janvier 2022-ANCT-84 pages



Lieux de vie et de services en proximité

Parmi les mesures annoncées lors du CIV du 27 octobre 2023 :

- Finaliser le déploiement des espaces France Services en particulier les France Services mobiles, tout en élargissant le bouquet de services, y compris à l'entrepreneuriat et en déployant la médiation.
- Achever la couverture des QPV en centres sociaux et espaces de vie sociale.
- Former 2 500 aidants numériques pour accompagner les habitants des quartiers aux usages du numérique.
- Poursuivre le fond de co-investissement de l'ANRU pour créer 40 centres de santé et 100 crèches dans les QPV. – Renforcer la présence humaine dans les quartiers en simplifiant et en accompagnant la professionnalisation des adultes-relais.

- Renforcer la présence de gardiens dans les logements sociaux :
 - Évaluer la mise en œuvre du décret gardiens qui prévoit une obligation de 1 gardien pour 100 logements.
 - Renforcer la présence de proximité aux personnels d'agence, au-delà de ce décret qui ne concerne pas que les gardiens.

Zoom sur la médiation sociale, outil de la cohésion sociale

La proposition de loi (PPL) visant à reconnaître les métiers de la médiation sociale a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale, le 29 janvier 2024. Porté par le député Patrick Vignal, auteur d'un rapport de 2022 sur le sujet, le texte vise à donner une existence légale et un statut au métier de médiateur social, défini jusqu'ici uniquement dans une norme Afnor.

Le texte introduit un nouveau chapitre intitulé "Médiateurs sociaux" dans le code de l'action sociale et des familles. Ce chapitre définit la médiation sociale, en en délimitant le champ : cette activité relève de la prévention et du règlement de conflits dans le cadre d'un processus à l'amiable et grâce à l'intervention d'un "tiers impartial et indépendant", mais il ne s'agit pas d'une mission de maintien de l'ordre.

Des "référentiels de compétences et de formation et un code de déontologie", s'articulant avec ceux du travail social, sont prévus par la PPL. Le texte impose également le suivi d'une formation certifiante par le médiateur social, "dans un délai d'un an à compter de sa prise de poste", sauf "s'il justifie d'une qualification suffisante".

On estime à 12.000 le nombre de médiateurs sociaux – adultes-relais dans les quartiers, médiateurs à l'école, dans les transports, pour l'accès aux droits...

> En savoir plus

- [Le dossier législatif Reconnaître les métiers de la médiation sociale](#)
- [Lire le rapport au Premier ministre Remettre de l'humain dans les territoires](#) - Patrick Vignal Député-Avril 2022



Grand âge

Parmi les mesures annoncées lors du CIV du 27 octobre 2023 :

- Expérimenter de nouvelles modalités d'accompagnement des personnes âgées dans 20 QPV à travers de nouvelles formes de partenariat entre des bailleurs et des associations, (actions de prévention de la perte d'autonomie, à la fois individuelles et collectives, en insistant sur le renforcement des solidarités).
- Flécher des moyens du programme d'investissement dans les résidences autonomie pour rénover et moderniser plus particulièrement les résidences situées dans des QPV.

NOUVELLE CONTRACTUALISATION



Plus de mixité sociale dans le logement

Les mesures 2023

- Définir par décret des résidences à enjeu de mixité sociale, dans lesquelles l'intercommunalité aura la possibilité de limiter la part de logements attribués à des publics identifiés comme fragiles.
- Définir par circulaire des mesures fortes pour :
 - > Déployer dans les QPV entre le maire, les bailleurs et les réservataires des dispositifs spécifiques de recherche de candidats locataires visant à favoriser la mixité sociale (location choisie, annonces sur des sites de locations immobilières privées...).
 - > Renforcer le rôle du maire dans les attributions dans les QPV tout en accompagnant davantage les habitants à la mobilité résidentielle.
 - > Amplifier l'effort d'accueil des plus fragiles en dehors des QPV, notamment en incitant les bailleurs à modifier la structure de leurs loyers et en contrôlant mieux le respect de leurs obligations légales.
 - > Demander aux préfets de ne plus attribuer de logements aux ménages DALO les plus en difficulté dans les QPV et ne plus y créer de places d'hébergement.
 - > Adapter l'offre de logements sociaux en QPV à la diversité de la demande en encourageant plus fortement la diversification des typologies de logements et des modalités de gestion des logements neufs ou rénovés dans les QPV.
 - > Poursuivre l'effort de diversification de l'offre dans les QPV par l'introduction de programmes aux statuts diversifiés et par une attention portée à la rénovation du parc privé existant afin qu'il joue pleinement son rôle dans le parcours résidentiel des ménages.

Politiques d'attribution du logement social dans les QPV : la mixité sociale première et unique priorité - Circulaire du 18 décembre 2023

Partant du postulat que la politique de la ville menée depuis 40 ans n'est pas suffisamment parvenue à atteindre l'un des objectifs prioritaires qu'elle poursuit : la mixité sociale, la circulaire du 18 décembre 2023 précise les intentions exprimées lors du CIV du 27 octobre.

Elle demande aux services de l'Etat dans chaque département d'accompagner les maires dans le déploiement d'une politique volontariste de mixité sociale dans chaque QPV aux côtés des bailleurs sociaux et des réservataires de logements sociaux s'appuyant sur l'article L. 441-1-5 du Code de la Construction et de l'Habitation qui prévoit explicitement que, à la demande du maire, dans un QPV, soit mise en place une commission de coordination.

L'ensemble des dispositifs et outils existants doivent être articulés au bénéfice de cette politique : politique de peuplement et de gestion des attributions qui réactive la finalisation de la mise en œuvre de la gestion en flux et de la cotation de la demande de logement social, dispositifs de location choisie, colocations solidaires pour les étudiants et jeunes actifs, politique locative des bailleurs, adaptation et diversification de l'offre...

L'ensemble de ces dispositions pourra être étendu dans un second temps aux **résidences à enjeu de mixité sociale** introduites par la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi dite « 3DS ») pour la définition desquelles un décret sera publié dans les prochaines semaines.

Les actions conduites ainsi que les résultats en la matière et les difficultés rencontrées doivent être remontées avant le 30 juin 2024.

> En savoir plus

- Lire la [Circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville](#) et ses annexes



Le + de Villes au Carré en Centre-Val de Loire

Depuis plusieurs années, Villes au Carré anime, avec l'Union sociale pour l'habitat en Centre-Val de Loire et la DREAL Centre-Val de Loire, le Réseau des acteurs Ville et Habitat. Il s'adresse aux bailleurs sociaux, aux collectivités et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la région, à Action Logement services et aux services de l'État :

- Pour échanger entre professionnels des politiques de l'habitat et de la ville en région Centre-Val de Loire sur les réformes en cours et faciliter leur appropriation par la diversité des territoires
- Pour mobiliser une expertise collective sur les démarches territoriales en cours d'élaboration
- Pour partager les expériences réussies et les bonnes pratiques
- Pour apporter, la cas échéant, des contributions auprès des différentes instances nationales sur les enjeux et problématiques spécifiques aux territoires de la région Centre-Val de Loire

La réforme des attributions des logements sociaux est au centre de dernières rencontres et webinaires pour en faciliter la mise en œuvre partenariale.

[Une plateforme ressources](#) gérée par Villes au Carré rassemble toutes les informations produites et sélectionnées ainsi que les compte rendus et replays des réunions du Réseau.

> Contact : Marie-Noëlle Pinson - marienoelle.pinson@villesaucarre.org



Les contrats de ville Quartiers 2030

Ainsi que le précise la circulaire du 31 août 2023, le contenu des contrats de ville 2024-2030 n'est plus organisé en piliers thématiques. "Ils comporteront un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés)". Les futurs contrats de ville sont donc recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants, articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires. En particulier, "il conviendra de veiller à l'articulation réciproque des objectifs des contrats de ville et des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) selon des modalités à définir localement". Une complémentarité entre les contrats de ville et les pactes locaux des solidarités signés avec les Conseils départementaux et les Métropoles est également recherchée.

D'une durée de six ans, chaque contrat de ville fera l'objet d'une "actualisation" en 2027, pour "ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années".

Estimant à juste titre que le zonage QPV « *n'est pas exempt d'effets de seuils* » et qu'il peut écarter des quartiers pauvres dont la taille est inférieure à 1 000 habitant, la circulaire prévoit qu'il soit possible, pour la nouvelle génération de contrats de ville, « *d'allouer de façon circonscrite des crédits (...) au bénéfice de ces territoires, (qui) pourront se situer dans toutes les communes de l'intercommunalité en charge de l'élaboration du contrat de ville, y compris celles qui ne disposent pas de QPV* ». Ces crédits exceptionnels ne pourront pas dépasser 2,5 % de l'enveloppe départementale.

Elle fixe par ailleurs un objectif de 50% de financements pluriannuels par convention pluriannuelle d'objectifs (CPO). Ces financements devront "viser prioritairement" les programmes de réussite éducative (PRE), les "associations implantées localement" - notamment les petites associations, dont le fonctionnement pourra être soutenu -, les "enjeux identifiés par les habitants" et les actions permettant un "effet levier".

Autre nouveauté : les contrats de ville comportent un "volet investissement", pour soutenir des projets "identifiés par les habitants lors des concertations" mais également "par des acteurs publics ou privés". Ces projets seront financés par une pluralité d'acteurs via la mobilisation des dotations de l'Etat (dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local, fonds vert), de ses opérateurs (ANAH, ANCT, ADEME, etc.), de la Banque des territoires, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que des bailleurs sociaux et des investisseurs privés.

Les subventions versées par l'Etat devront faire l'objet d'une communication clarifiée et systématique. Une charte graphique unifiée pour les contrats de ville et les subventions sera communiquée aux territoires.

Calendrier d'élaboration des contrats de ville

- > 31 octobre 2023 : fin de la consultation citoyenne
- > Début novembre 2023 : engagement de la négociation du nouveau contrat de ville
- > Au 31 décembre 2023 au plus tard : publication du décret fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- > Avant le 31 décembre 2023 : définition des grandes priorités
- > Avant le 31 mars 2024 : conclusion du contrat de ville définissant les projets de quartiers

> En savoir plus 

- [La circulaire du 31 août 2023](#) relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains
- [Les ministres et secrétaires d'Etat à la politique de la ville](#) depuis 1990

La gouvernance des contrats de Villes *Engagements quartiers 2030-Instruction du 4 janvier 2024*

L'instruction adressées aux préfets de région et de département début janvier 2024 définit 3 orientations des Contrats de ville qui se veulent plus opérationnels et plus resserrés en mobilisant les dispositifs de droit commun :

1. La mobilisation partenariale

Dès lors qu'il exerce la compétence politique de la ville, l'EPCI assure le pilotage du contrat de ville avec les services de l'Etat. Les maires des communes concernées par les QPV sont au cœur de l'élaboration du contrat de ville et associés à son pilotage.

La participation active de l'ensemble des collectivités doit être recherchée : département et région. De la même manière, la mobilisation des services de l'Etat et des opérateurs publics et privés est à rechercher.

2. La participation citoyenne

La place essentielle des habitants des QPV est réaffirmée. Les contrats de ville doivent ainsi inclure un volet "participation citoyenne" garantissant sa mise en œuvre durant toute la durée du contrat et à toutes les étapes. Le rôle des habitants au sein des instances de gouvernance de la politique de la ville doit être précisé. Les formes de la participation doivent tenir compte des démarches ou dynamiques existantes localement : conseils citoyens, tables de quartier, collectifs citoyens, maisons du projet ... (cf article sur la participation citoyenne).

3. La convergence des interventions de l'Etat et de l'Union européenne

Une approche intégrée des dispositifs de la politique de la ville est attendue : NPNRU, Programme de réussite éducative, Cités éducatives, Cités de l'emploi...

L'attention est appelée sur les modalités d'articulation entre le contrat de ville et les autres contractualisations à l'échelle du territoire (politiques d'intégration, pacte des solidarités, lutte contre les discriminations, prévention de la délinquance, CPER*, CRTE*, CLSPDR*, CTAI*, conventions CAF*) et des différents fonds (FIPDR*, DILCRAH*, MILDECA*, CTAI*, protection de l'enfance, lutte contre la pauvreté) dans une logique de parcours au bénéfice des habitants des QPV. La mobilisation des fonds européens, via les autorités de gestion, doit être recherchée, notamment FEDER* (Région) et FSE* + (DREETS* et Région).

*

CPER : Contrat de plan Etat-Région.

> En Centre-Val de Loire, le [CPER 2021-2027](#) a été signé en mars 2022.

CRST : Contrats régionaux de solidarité territoriale

> L'intégralité du territoire de la région Centre-Val de Loire est couvert par [les CRST](#) signés par les métropoles, les pays ou le PETR en 2022 et 2023

CRTE : [Contrat de relance et de transition écologique](#)

CLS : [Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation](#)

CTAI : les [Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration des étrangers primo-arrivants](#)

> En Centre-Val de Loire, la Région (une première en France-mars 2023) et la Ville de Tours (2021) sont signataires

CAF-CTG : [Convention territoriale globale](#). Une démarche pour construire un projet social sur le territoire.

FIPDR : [Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation](#)

DILCRAH : [Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT](#)

MIDELCA : [Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives](#)

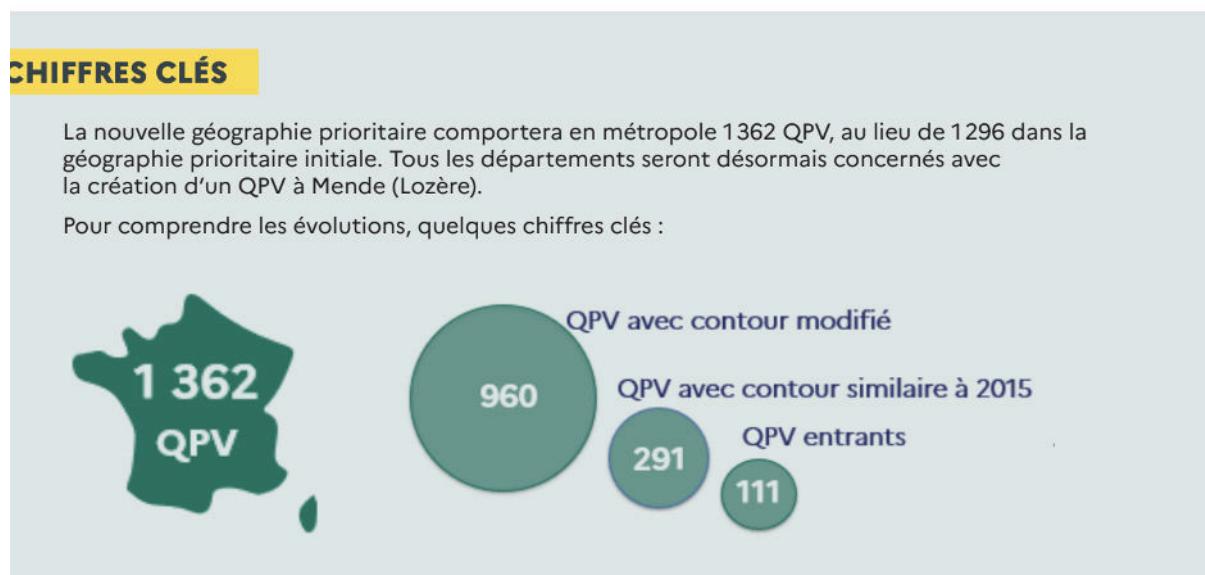
FEDER-FSE+2021-2027 : [Fonds européens gérés par la Région Centre-Val de Loire](#), autorité de gestion du programme opérationnel du Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE)

> **En savoir plus** 

- [Lire l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville du 4 janvier 2024](#)

📍 La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville- Décret du 28 décembre 2023

La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, publiée par décret le 28 décembre 2023, recense 1362 quartiers (QPV). Sur la base de Filisofi (fichier localisé social et fiscal) 2019, la population couverte par les 1362 QPV 2024 de France métropolitaine serait de l'ordre de 5,055 millions d'habitants (non comparable aux résultats du recensement INSEE, à venir).



(extrait du dossier de presse)-cf en savoir plus

Outre-Mer où plus de 200 quartiers sont actuellement concernés, ce travail de priorisation sera finalisé en 2024 pour une entrée en vigueur en 2025.

L'actualisation de la géographie prioritaire est basée sur les critères mis en place par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite "loi Lamy" en février 2014. Elle résulte, dans chaque département, de l'analyse des données fournies par l'INSEE (base Filosofi 2019 pour les revenus des foyers fiscaux et nouveaux périmètres des unités urbaines 2020) par les services de l'Etat, pilotés par le Préfet ou la Préfète, en dialogue avec les collectivités concernées.

Afin d'accompagner les quartiers sortants (40/45 ?), un mécanisme de poche de pauvreté a été créé. Il sera possible d'allouer, de façon circonscrite, des crédits financés par le programme 147 au bénéfice de ces territoires, sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville (dans la limite de 2,5% de l'enveloppe départementale).

> En savoir plus 🔎

- Le dossier de presse sur [l'actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville en métropole](#) - 29 décembre 2023

- [Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023](#) modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains
- [Le système d'information géographique de la politique de la ville](#) : cartographie interactive et géoréférencement des quartiers 2024
- Retour sur la [géographie prioritaire instaurée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite "loi Lamy"](#) du 21 février 2014

Zoom sur la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville en Centre-val de Loire : 57 Quartiers prioritaires, 5 de plus qu'en 2014

Avant la refonte de la géographie prioritaire, près de 6% de la population régionale résidait dans l'un des 52 quartiers de la politique de la ville. Il y a maintenant 57 QPV en Centre-Val de Loire, **5 de plus qu'au cours de la précédente période : la Madeleine à Chartres les Tourettes à Tours, la Galboisière à Saint-Pierre-de- Corps, le Morier Joué-lès-Tours et Quinière Nord-Ouest à Blois.**

Tous les départements de la région Centre-Val de Loire ont un ou plusieurs quartiers prioritaires :

- Cher : 4 QPV à Bourges (2), Vierzon(1) et Saint-Amand-Montrond (1)
- Eure-et-Loir : 11 QPV à Châteaudun (1), Chartres (2), Dreux (2), Dreux-Vernouillet (1), Lucé (2), Mainvilliers (1), Nogent-le-Rotrou(1) et Vernouillet (1)
- Indre : 4 QPV à Châteauroux (3) et Issoudun (1)
- Indre-et-Loire : 15 QPV à Amboise (2), Joué-lès-Tours (2), La Riche (1), Tours (8), Saint-Pierre-des-Corps (2)
- Loir-et-Cher : 4 QPV à Blois (2), Vendôme (1) et Romorantin-Lanthenay(1)
- Loiret : 19 QPV à Châlette-sur-Loing (1), Fleury-les-Aubrais (3), Gien (2), Montargis (1), Montargis-Châlette/Loing (1), Montargis-Châlette/Loing-Villemandeur (1), Orléans (4), Pithiviers (2), Saint-jean-de-Braye (1), Saint-jean-de-la-Ruelle (2), Sully-sur-Loire (1)

La définition du périmètre des QPV de France métropolitaine respecte les critères législatifs de revenu et de population (concentration de poches de pauvreté) tels que définis dans le « décret méthode » : décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 :

- être dans une unité urbaine (UU) de plus de 10 000 habitants ;
- le nombre minimal d'habitants d'un QPV est fixé à 1 000 ;
- le critère de revenu des ménages est défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine du QPV et le décrochage par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

> En savoir plus

- [Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023](#) modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.
- [Atlas des périmètres des QPV 2024 en Centre-Val de Loire](#)

- [Baisse de la population des quartiers prioritaires de la politique de la ville entre 2013 et 2018](#) - INSEE flash Centre-Val de Loire 53 - Mai 2022
- [Atlas régional et départemental de la politique de la ville en centre-Val de Loire 2014-2023](#) - ANCT Janvier 2022



Lutte contre la pauvreté : le Pacte des solidarités

Le Pacte des solidarités, présenté le 18 septembre 2023 entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

Il regroupe plus de 25 mesures concrètes, réunies en quatre axes prioritaires :

- La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance, en s'assurant que le déploiement du service public de la petite enfance bénéficie à tous, en généralisant les dispositifs de soutien à la parentalité, en renforçant le déploiement des petits déjeuners gratuits à l'école, en offrant un meilleur accompagnement aux enfants mal logés et en garantissant l'accès aux loisirs et aux vacances à tous ;
- La sortie de la pauvreté par le retour à l'emploi pour tous, grâce à des actions pour lever les freins périphériques (modes de garde, santé, logement, mobilité) ainsi que les freins financiers ponctuels à la reprise d'activité et pour déployer les dispositifs d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi qui ont montré leur efficacité, tels que le CEJ (Contrat d'Engagement Jeune) pour les jeunes en rupture ;
- L'accès aux droits, avec, en complément de la solidarité à la source, le déploiement massif des démarches d'aller-vers et le renforcement du réseau des accueils sociaux pour mieux lutter contre le non recours ; l'amplification de notre politique de soutien à la domiciliation ; un plan complet de prévention des expulsions locatives ; une action résolue d'accès à la santé des plus précaires, à commencer par les femmes ;
- La transition écologique et solidaire, visant à réduire les dépenses contraintes des ménages en matière d'alimentation, d'énergie et de mobilité, grâce notamment à la montée en puissance du programme « Mieux manger pour tous », le développement des cantines à 1€ avec la mise en place d'un bonus EGALIM, le large déploiement des plateformes de lutte contre la précarité énergétique ou encore le soutien financier et technique aux intercommunalités les plus fragiles pour déployer la tarification sociale de l'eau.

> En Centre-Val de Loire, Véronique CARRE a été nommée commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès de la Préfète de région en avril 2023.

Zoom sur la pauvreté monétaire en Centre-Val de Loire

L'étude réalisée en par l'INSEE sur la pauvreté monétaire en Centre-Val de Loire parue en octobre 2023 offre un regard détaillé sur l'évolution de la pauvreté et sa répartition géographique. On peut notamment y lire que :

- *En 2020, 12,9 % de la population des ménages (147 000 ménages) vit sous le seuil de pauvreté monétaire en Centre-Val de Loire, soit 1,5 point de moins qu'en France métropolitaine (la région se situe au 9ème rang sur 13).*
- *Au niveau des départements, l'Indre est celui le plus touché (14,6 %, supérieur au taux national 14,4%).*
- *Les moins de 30 ans et les familles monoparentales sont davantage touchés par la pauvreté.*
- *La pauvreté est plus présente dans les communes urbaines denses (comme Chartres, Orléans, Tours) et les communes urbaines intermédiaires (7,7% dans les territoires ruraux périurbains contre 17,2 % dans les territoires urbains denses).*
- *Les mécanismes de redistribution atténuent fortement la pauvreté. Sans ces prestations, un cinquième des ménages de la région pourraient être considérés comme pauvres.*
- *l'EPCI de Montargis-Rives du Loing est l'un de ceux où la pauvreté monétaire est la plus forte à l'échelle nationale.*

L'Observatoire des Inégalités publie régulièrement des données sur la pauvreté en France. Il a réalisé fin 2022 son premier rapport annuel sur l'état de la pauvreté en France.

> En savoir plus

- [Le Pacte des solidarités et ses 25 mesures](#) sur le site du gouvernement
- [Echanges avec Véronique CARRE](#) sur le site de la DREETS Centre-Val de Loire
- Lire [le panorama de la pauvreté en Centre-Val de Loire](#) INSEE dossier centre-val de loire n° 9 paru le 03/10/2023
- [Le Site de l'Observatoire des inégalités](#)



La participation des habitants

Un principe essentiel dans l'élaboration et le pilotage des nouveaux contrats de ville

L'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville adressées aux préfets de région et de département début janvier 2024 réaffirme le principe de concertation tout au long du contrat. Il est notamment précisé que les formes de la participation doivent tenir compte des démarches ou dynamiques existantes localement : conseils citoyens, tables de quartier, collectifs citoyens, maisons du projet ...

Une première synthèse de la concertation nationale "Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers" figure en annexe de ce document. Plusieurs thématiques sont identifiées comme prioritaires par les habitants ayant contribué : la prévention de la délinquance arrive en tête des priorités des personnes ayant répondu, puis viennent l'éducation, le logement, le cadre de vie, le trafic de stupéfiants et ses conséquences, la mixité sociale.

> En savoir plus 

- [Lire l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville du 4 janvier 2024 et son annexe 3](#)

La commission « participation citoyenne dans les quartiers » dite commission Mechmache.

La commission a été installée en mars 2023 par le Ministre délégué à la Ville et au Logement , avec une feuille de route : *"engager un processus de participation citoyenne, en prenant en compte la parole et les contributions de tous les habitants des quartiers populaires."* Cette démarche participative s'inscrit dans le travail sur le renouvellement des contrats de ville qui seront structurés autour de projets co-construits avec les habitants. Elle pourra alimenter des réflexions autour de la co-construction, mais aussi proposer des recommandations pour que la parole des habitants soit mieux écoutée tout au long des contrats de villes 2024-2030.

Président de la commission, Mohamed Mechmache est le fondateur d'ACLEFEU, collectif citoyen créé en 2008 à Clichy-sous-bois, qui prônait un dialogue entre habitants et institutions à la suite des émeutes de 2005. Il est également l'un des initiateurs de la coordination nationale "Pas sans nous" qui a suivi la mise en place des tables de quartier. Il est accompagné dans cette commission d'une vingtaine de personnes : représentants de la société civile, du monde universitaire, de professionnels et d'associations d'élus.

En juillet 2013, Mohamed Mechmache co-produit avec Marie-Hélène Bacqué le rapport *Pour une réforme radicale de la politique de la ville*, rapport ambitieux qui aboutit dans la Loi de 2014 à la création des conseils citoyens, instances de co-construction des contrats de ville en 2014. En 2022, après un tour de France des quartiers (44 villes ont accueilli la caravane), la Coordination publie un manifeste "Nos quartiers ont de la gueule", recueil direct de paroles d'habitants et analyse de leurs propositions et revendications.

> En savoir plus 

- Lire l'étude [Les démarches participatives dans les quartiers prioritaires état des lieux 2014-2023](#) ANCT-Avril 2023
- [Des conseils citoyens pour quoi faire ?](#) Septembre 2021-Publication collective du Réseau national des Centres de ressources de la politique de la ville (RNCRPV) sur COSOTER, base documentaire des Centres de ressources de la politique de la ville.
- Lire la synthèse et le rapport [Pour une réforme radicale de la politique de la ville](#) - Juillet 2013 sur COSOTER.

La plateforme de concertation en ligne « Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers »

La concertation « Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers », lancée de mai à octobre 2023 avait pour ambition de permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'être acteurs de l'élaboration des futurs contrats de ville.

Pour permettre au plus grand nombre de participer, deux modalités de participation ont été possibles : se rendre aux rencontres tenues dans les différents quartiers ; ou répondre aux questions directement en ligne via la plateforme « Quartiers 2030 » ouverte en septembre 2023 par la secrétaire d'Etat chargée de la Ville.

Une première synthèse nationale des résultats est annexée en annexe de l'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville et des synthèses départementales sont en ligne.

La prévention de la délinquance y est identifiée comme le défi le plus important pour les habitants en QPV comme pour ceux n'habitant pas en QPV", selon la synthèse de la concertation "Quartiers 2030" qui est présentée en annexe de l'instruction. Le logement est la seconde priorité identifiée, la première pour les répondants de moins de 34 ans. Viennent ensuite le cadre de vie, la sécurité, l'emploi et l'éducation.

> En savoir plus

- [La plateforme « Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers »](#)
- [Résultats départementaux de la concertation](#)
- [Lire l'annexe de l'instruction du 4 janvier 2024 relative à la concertation Quartiers 2030](#)

Le fonds de participation des habitants-FPH

Les fonds de participation des habitants ont été initiés en 1998, intégrés à une circulaire de gestion du 15 février 1999 et une circulaire d'incitation à leur mise en œuvre adressée aux Préfets par le Ministre délégué à la Ville en 2000. S'appuyant sur diverses expérimentations, notamment celles du Nord-Pas-de-Calais, le gouvernement souhaitait alors, dans le cadre des contrats de ville, soutenir les initiatives des habitants par un moyen simple ; contribuer ainsi à modifier l'image du quartier dans la ville ; et transformer les relations des habitants avec les élus et les professionnels.

Le but était et reste de permettre la mise en responsabilité des habitants et des associations par un mode de financement souple et rapide d'actions portées par eux en soutenant leurs initiatives sur des fêtes de quartier, des manifestations culturelles ou sportives, des sorties, des formations de bénévoles ou d'habitants, des actions de gestion urbaine de proximité, sans que cette liste soit exhaustive.

> En savoir plus

[Lire l'avis du Conseil national des villes sur le FPH](#) - Juin 2016.

Zoom sur la déclinaison du FPH en Centre-Val de Loire

En Centre-Val de Loire, une réunion dédiée au FPH et à sa déclinaison territoriale a été co-animee par La DREETS Centre-Val de Loire et Villes au Carré avec les chefferies de projet politique de la ville (Etat et collectivités). Les initiatives et les modalités de mise en œuvre du FPH ont été répertoriées à partir du témoignage de 4 territoires et une sélection de ressources a été réalisée.

> En savoir plus

- Lire [le tableau de synthèse des initiatives et modalités de mise en œuvre du FPH à Bourges, Vierzon, Châteauroux et Blois.](#)
- Accéder à la [sélection de ressources sur le FPH](#)



Mobilisation du droit commun

Du côté des mesures financières et fiscales, les annonces du CIV d'octobre 2023 portent notamment sur :

- La prolongation jusqu'en 2030 de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficient les bailleurs sociaux
- Le remplacement du dispositif fiscal des Zones franches urbaines (devenues les ZFU-Territoires entrepreneurs) à partir de 2025 par des incitations fiscales cohérentes avec la nouvelle géographie prioritaire.
- Le développement du fonds de participation des habitants
- La généralisation des financements pluriannuels par voie de convention (CPO)
- Une augmentation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (+ 90 M€ en 2024)
- De futures conventions interministérielles d'objectifs
- 3 milliards d'euros de soutien à l'investissement dans les QPV de l'Etat et de la Banque des territoires. Une ingénierie dédiée à l'investissement et au développement économique pourra être financée.

L'abattement de TFPB pour les organismes HLM en quartier prioritaire.

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux des organismes HLM bénéficient d'un abattement de TFPB de 30 % s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Cet abattement s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2022.

La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB est annexée au contrat de ville et a vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP ou GUSP si la dimension sociale est incluse) pilotées par les collectivités locales et l'État. Afin de donner de la visibilité aux bailleurs et permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration

du cadre de vie, **les conventions d'abattement de la taxe foncière sur les TFPB sont prolongées jusqu'en 2030.**

Cet avantage fiscal est accordé en contrepartie d'une qualité de service renforcée et d'une amélioration de la qualité de vie urbaine. Les bailleurs s'engagent ainsi à atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de leur parc, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions de gestion urbaine de proximité, contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Ces contreparties sont formalisées par la signature d'une convention entre le bailleur, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'État dans le département (convention dite d'utilisation de l'abattement de la TFPB), obligatoire pour pouvoir bénéficier de l'abattement.

Les orientations de la convention doivent se traduire par des programmes d'actions triennaux qualitatifs et chiffrés, pour lesquels un suivi renforcé est réalisé. Ainsi, les organismes concernés transmettent annuellement aux signataires des contrats de ville et au conseil citoyen les documents justifiant de leurs actions.

Les programmes d'actions établis pour chaque quartier ont vocation à être actualisés au regard de ces bilans.

Un cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB a été établi par le ministère en charge de la politique de la ville et l'Union sociale pour l'habitat. Il définit les champs d'utilisation de l'abattement à travers 8 axes d'intervention.

L'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB s'accompagne d'un mécanisme visant à partiellement compenser (à hauteur de 40 %) la perte de rentrées fiscales pour les collectivités concernées par ce dispositif.(Source ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

> En savoir plus

- [L'abattement de la TFPB : un levier pour agir en faveur des habitantes et des habitants des quartiers](#). USH - Novembre 2023
- Consulter [le cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB et les ressources](#) produites par l'USH sur le site de l'Union sociale pour l'habitat - 2015

Le + de Villes au Carré en Centre-Val de Loire



Depuis 2018, Villes au Carré et Résovilles co-animent un réseau inter-régional (Centre-Val de Loire, Bretagne et Pays de la Loire) des acteurs de la GUSP (gestion urbaine et sociale de proximité) ouvert aux collectivités, bailleurs sociaux et services de l'Etat. Ils ont créé un site-ressources numérique dédié à la GUSP, accessible depuis chacun de leur site.

Contact :

Marie-Noëlle Pinson - marienoelle.pinson@villesaucarre.org

Lucie Elie - lucie.elie@villesaucarre.org

Soutien à l'ingénierie et principes d'intervention des opérateurs publics : ADEME, ANAH, ANRU, CDC et CEREMA

Les conventions partenariales signées fin 2023 lors du Salon des maires et des collectivités locales, pour une durée de 4 ans, lient l'Agence nationale de cohésion des territoires à 5 opérateurs publics et définissent pour chacun les principes de leurs soutiens aux territoires dans la mise en oeuvre des différentes politiques et programmes pilotés par l'ANCT : Politique de la ville, Action Coeur de ville, Petites villes de demain, territoires d'industrie...

L'objectif : simplifier l'accès à l'ingénierie à disposition des collectivités locales et présenter une offre complémentaire qui couvre toutes les phases d'un projet de territoire.

Le rôle central du préfet de département en tant que délégué territorial de l'ANCT, et de ses délégués territoriaux adjoints, est affirmé dans son rôle de point d'entrée commun pour les élus locaux faisant face à un déficit d'ingénierie, dans le respect du principe de subsidiarité qui fait intervenir prioritairement l'ingénierie locale à l'ingénierie nationale.

> En savoir plus

- Consulter le [dépliant sur l'offre d'ingénierie](#) présenté au Salon des maires - Novembre 2023
- Toutes les offres d'ingénierie sont disponibles sur aides-territoires.beta.gouv.fr
- [Lire les conventions cadres](#) avec l'ADEME, l'ANAH, l'ANRU, la CDC et le CEREMA

Fonds vert : principes d'intervention et priorités en direction des quartiers prioritaires

Dans une circulaire aux préfets datée du 28 décembre 2023 et mise en ligne le 5 janvier 2024, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires détaille les priorités du fonds vert pour 2024 et ses modalités de pilotage.

Le Fonds vert doit être en partie orienté vers les QPV. Globalement les projets concernant les quartiers prioritaires de la politique de la ville devront représenter au moins 15% des crédits du fonds vert en 2024.

500 millions d'euros de financements du Fonds vert sont mobilisés pour la rénovation énergétique et la renaturation des établissements scolaires. Les établissements scolaires situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville doivent en bénéficier au total à hauteur de 30%".

> En savoir plus

- [Lire la circulaire du 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires](#)
- [Ressources et guides à l'attention des porteurs de projets](#) sur le site du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Zoom sur les modalités d'intervention de la Région Centre-Val de Loire dans les contrats de ville “Engagement Quartiers 2030”

La Région Centre - Val de Loire, soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, facteur de cohésion sociale et territoriale, souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers défavorisés. Elle sera signataire des contrats de ville. Le présent article précise les compétences et priorités régionales qui rejoignent les actions qui seront engagées dans les Contrats de ville en faveur des quartiers défavorisés.

A ce titre, un certain nombre d'actions répondant aux enjeux définis et s'inscrivant dans le programme d'actions du Contrat de Ville peuvent donner lieu à une mobilisation de la Région au titre de ses politiques de droit commun, qu'elles soient sectorielles ou contractuelles :

Les enjeux liés à « l'émancipation pour tous »

Les enjeux liés au « plein emploi pour les habitants » :

Les enjeux liés à la « transition écologique et énergétique » :

La mobilisation des fonds européens en tant qu'Autorité de gestion du Programme Centre-Val de Loire et Interrégional Loire FEDER/FSE+ 2021/2027.

> En savoir plus

[Rapport du Président du Conseil Régional à la Commission Permanente du 23 février 2024 sur les Contrats de Ville “Engagement Quartiers 2030” - proposition d'un article-type](#)